

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/02/2018

L'assemblée générale extraordinaire de notre association s'est tenue le vendredi 09/02/2018 **Salle Ambroise CROIZAT** – 7 avenue de la Concorde à Vigneux-sur-Seine sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée était présidée par Mme Catherine PIGEON, Présidente de l'association, En l'absence d'Isabelle BREGER Secrétaire, retenue sur Paris par son travail lié aux conditions climatiques, la fonction de Secrétaire de séance a été effectuée par Philippe LARCHER.

Ginette NABORD et Martine GILABEL ont été désignées comme scrutateurs.

L'ensemble des documents a été adressé à chacun des membres en accompagnement des convocations comme le stipule l'article 7 – Titre II du statut.

La Présidente a déclaré la séance ouverte à 20h en précisant que le quorum était atteint :

17 présents et 10 représentés, soit un total de 27* sur 34.

*2 adhérents présents mais qui n'ont pas participé aux votes car leur date d'adhésion datait de moins de 3 mois.

L'assemblée générale extraordinaire a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 20 – Titre V du statut.

La Présidente a souhaité la bienvenue aux personnes présentes qui se sont déplacées malgré des conditions climatiques difficiles.

Elle a remercié les membres du Bureau, les membres du Comité Directeur et les animateurs pour leur investissement tout au long de l'année 2017.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

- Ouverture de l'A.G. et désignation de scrutateurs
- Modification du statut et vote :
 - Page 3 - ARTICLE 7 – suppression de la phrase : "Elle approuve le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale"
 - Page 5 - ARTICLE 17 – suppression de la dernière phrase : "Il est responsable de la tenue des registres de l'association" et suppression des paragraphes :
 - a) Registre spécial – suppression du paragraphe
 - b) Registre des délibérations – suppression du paragraphe
- Vote pour Jean-Pierre MOUGEVILLE au titre de membre d'honneur de l'association



La Présidente explique la nécessité de faire évoluer certains articles du statut :

- L'obligation légale de tenir un registre spécial a été supprimée par décret en 2015.
- La tenue d'un registre des délibérations n'est pas légalement obligatoire.

La modification du statut est soumise aux votes de l'Assemblée :

- 25 voix pour

La modification du statut est adoptée à l'unanimité.

Puis la Présidente a proposé de passer au vote pour Jean-Pierre MOUGEVILLE. Ce dernier a démissionné en décembre du poste de Vice-président.

Les membres d'honneur sont ceux qui ont rendu des services distingués à l'association. Il dispense du paiement de la cotisation et donne le droit d'assister avec voix consultative aux Assemblées Générales – Titre I – Article 2 du statut.

Après un rappel de Didier PERRET concernant les services rendus par Jean-Pierre MOUGEVILLE, le titre de membre d'honneur est soumis aux votes de l'Assemblée :

- 25 voix pour

Le titre de membre d'honneur est accordé à Monsieur MOUGEVILLE à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion signé par la Présidente et le Secrétaire.



La Présidente de séance
Catherine PIGEON



Le Secrétaire de séance
Philippe LARCHER

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/02/2018

L'assemblée générale ordinaire de notre association s'est tenue le vendredi 09/02/2018 à 20h15 - **Salle Ambroise CROIZAT** – 7 avenue de la Concorde à Vigneux-sur-Seine sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée était présidée par Mme Catherine PIGEON, Présidente de l'association, En l'absence d'Isabelle BREGER Secrétaire, retenue sur Paris par son travail lié aux conditions climatiques, la fonction de Secrétaire de séance a été effectuée par Philippe LARCHER.

Mme Véronique PERRET Trésorière régulièrement convoquée, était présente.

Ginette NABORD et Martine GILABEL ont été désignées comme scrutateurs.

L'ensemble des documents a été adressé à chacun des membres en accompagnement des convocations comme le stipule l'article 7 – Titre II du statut.

L'Assemblée se compose de tous les adhérents à jour de leur cotisation trois mois avant la date de l'Assemblée Générale. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Le vote par procuration est autorisé, chaque membre pouvant détenir au plus deux procurations – Titre II – Article 7.

En préambule, la Présidente a rappelé les bienfaits de la marche qu'elle soit nordique ou pas.

Puis la Présidente souhaite remercier Christian MAIRE du Comité départemental SPT qui a été un interlocuteur efficace pour toutes les questions liées au fonctionnement de la FFSPPT et d'une association sportive.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

- Ouverture de l'AG et désignation des scrutateurs
 - Approbation du rapport moral et d'activités
 - Approbation du rapport financier 2017
 - Adoption du montant de la cotisation pour l'année 2018/2019
 - Adoption du montant de la cotisation 2018/2019 pour les initiateurs bénévoles
 - Adoption du budget prévisionnel 2018
 - Questions diverses
-
- Questions diverses : seules seront inscrites à l'ordre du jour et susceptibles de faire l'objet d'un vote, les questions adressées par écrit **avant le 25/01/2018 à la Présidente.**



Il a été fait lecture des différents rapports ; moral et activités par la Présidente, et financier par la Trésorière. Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été rappelés :

Par Didier - référent marches

- Début des échauffements – 09h45
- Utilisation du coupon visa à 2 € pour tester les nouveaux

Il remercie les animateurs pour leurs parcours variés et leur investissement.

Par la Présidente

- Certificat médical dès la première utilisation d'un coupon visa. Ce sera précisé aux visiteurs lors du prochain forum des associations.

La Présidente a mis aux votes, conformément à l'ordre du jour, le rapport moral et d'activités et le rapport financier.

L'un et l'autre sont adoptés à l'unanimité.

Puis la Présidente enchaîne avec :

Cotisation 2018/2019

A la suite de l'A.G. du Comité Départemental Essonne SPT du 03/02/2018, une augmentation d'1 € pour la cotisation départementale a été votée pour la rentrée sportive. Cette augmentation est destinée à unifier les cotisations de tous les départements d'IDF.

Pour la rentrée 2019/2020 il y aura 2 € d'augmentation de la part Nationale.

Nous sommes une petite structure de bénévole avec une adhésion calculée au plus juste ce qui nous permet de balayer au plus large le public bénéficiaire qu'il soit actif ou retraité. Compte tenu des prévisions au niveau du budget 2018, il n'est pas prévu d'augmenter la cotisation.

Vote du maintien de la cotisation 2018/2019 à 100 euro :

- dont 29,70 € de licence pour les cadres techniques (animateurs bénévoles) et 25,40 € pour les Dirigeants et les adhérents.

maintien voté à l'unanimité.

Cotisation 2018/2019 pour les initiateurs bénévoles

Comme chaque année, la licence et la cotisation restent à la charge de l'association.

Cette proposition est soumise aux votes de l'assemblée : proposition votée à l'unanimité.

Approbation du budget prévisionnel 2018

Avant de passer aux votes du budget prévisionnel, la Présidente intervient afin de proposer à l'assemblée que 2 animateurs (Bruno et Philippe) présents à l'Euronordicwalk de juin puissent participer à la formation « Marche nordique Kiné Santé » d'une journée et payée par l'association. Programme de cette formation lu par la Présidente. Coût : 2 x 90 €.

L'approbation et l'ajout de la formation du 08/06/2018 sont adoptés à l'unanimité.

Autres interventions :

De la Présidente

- Rappel de la fédération à propos des produits dopants en compétition
- Rappel du certificat médical élargi à d'autres sports ; par exemple natation/longe côte pour notre week-end à Berck. Les participants au longe côte de Berck devront fournir un certificat médical et compléter une attestation sur l'honneur, qu'elle distribue, pour cette sortie car à la demande du club de longe côte :
 - o L'association MIEUX EN CORPS 91 s'engage à vérifier la non contre-indication médicale à la pratique du longe côte et de fournir sur demande les certificats médicaux des participants.
 - o L'association MIEUX EN CORPS 91 s'engage à vérifier que les participants savent nager au moins 25 m.

A l'occasion d'une visite chez le médecin avant fin mai, n'oubliez pas le certificat médical pour le longe côte pour ceux qui vont à Berck et qui ont pris le longe côte.

Philippe LARCHER – référent animations

- Point sur le Tee-shirt. Après bien des problèmes ; taille du logo sur le cœur, des indications dans le dos, les Tee-shirt sont en cours de réalisation chez le fournisseur. Ils devraient être récupérés le jeudi 15 février pour une distribution rapide ensuite.
- Retour sur la formation perfectionnement des techniques de la marche nordique à Bures sur Yvette le 03/12/17 avec Arja JAKALNEN MEYER et Kevin. C'est par curiosité que Cathy et moi-même avons participé – révisions des fondamentaux de la MN, exercices divers en forêt et séance de vidéos dans le but d'améliorer la posture et le mouvement.

Philippe LARCHER et Bruno TEINTURIER - animateurs

- Retour sur la formation de Gérard Bernabé de septembre 2017. Formation intense au programme pédagogique très personnalisé par le formateur.

Patrick MOTTIN – référent informatique et Bruno TEINTURIER - animateur

- Utilisation du logiciel sportsregions pour notre site www.mieuxencorps91.com Logiciel simple d'utilisation. Patrick enverra un message en automatique à ceux qui ne sont pas encore contributeur et avoir ainsi accès à d'autres informations du site. Penser à ne pas supprimer le message « sportsregions » avant d'avoir activé la connexion.
- Fête de fin d'année le samedi 23 juin 2018.

Réponses aux questions diverses.

La Présidente a reçu 2 propositions

- 1) Création d'un challenge hommes et femmes pour assiduité et km parcourus. Comptabiliser les personnes présentes à chaque sortie avec km réalisés. En fin d'année remise d'une récompense aux 3 premiers (bon d'achat ou participation au coût de la prochaine licence). Cette proposition est soumise à réflexion car certains adhérents ont des contraintes professionnelles (astreintes médicales entre autres) ou personnelles qui entraîneraient une inégalité de fait.
- 2) Sortie de nuit en mai 2018 pour tous un vendredi ou samedi soir. Proposition acceptée et à intégrer dans le planning d'animation autour du 11 ou 12 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h43.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion signé par la Présidente et le Secrétaire.



La Présidente de séance
Catherine PIGEON



Le Secrétaire de séance
Philippe LARCHER